

Solidaires Informatique & Union Solidaires ITEC
(Informatique Télécommunication et
Electronique)
144 Bd de la Villette 75019 Paris
contactitec@solidaires.org
<http://www.solidairesinformatique.org/>

Bulletin N° 15 – Mai 2014
Sections syndicales chez ASTEK, AtoS, BT Services, Blizzard, CAP Gemini,
Computacenter, Devoteam TM, Hardis,
SOGETI, GFI, Ericsson IT Solution et services,
Euro Eng, Nextiraone, SIS, UTI, RFR, STERIA, SOPRA
L'Union Solidaires ITEC est soutenue par SUD Ptt, SUD Rail, SUD CATS,
SUD Stéria, SUD GFI, SUD Commerce & Solidaires informatique

LICENCIEMENTS, RESTRUCTURATIONS, REGRESSIONS SOCIALES...

Editorial

Les capitalistes nous font payer « leur » crise au prix fort. Comme à chaque séisme économique, la finance et les multinationales utilisent cette conjoncture pour détruire ce qui reste de droits et acquis sociaux, et renforcer leur domination.

Les gouvernements avec l'assentiment d'une partie des forces syndicales, converties à la loi du profit et à la concurrence infligent des régressions sociales toujours plus radicales. Quelle société voulons nous ? une société où le coût humain, le coût financier, le coût pour la société, le coût écologique nous rapprochent de la barbarie, ou un autre monde, fondé sur la sauvegarde des biens communs et de la planète, de la solidarité, le partage des richesses et l'égalité ? En 2 ans les attaques se sont déchainées : la loi de « sécurisation » de l'emploi, contre-réforme des retraites, la réduction des cotisations sociales pour les entreprises grâce au CICE, la misère aux fonctionnaires et aux smicards. Et comme si ça ne suffisait pas un pacte de responsabilité se traduisant par une nouvelle baisse de cotisation sociale pour le patronat. **Imposer un autre partage des richesses c'est le sens de la campagne lancée par Solidaires à laquelle s'associe Solidaires Informatique.**



NEXTIRAONE EN GREVE

CONTRE LES LICENCIEMENTS «SECURISES» (POUR LES PATRONS) ET LE «CORPUS SOCIAL» AU RABAIS (POUR LES SALARIES) !

Solidaires Informatique et la CGT invitait le 15 mai les salarié-es de Nextiraone à se mobiliser contre les **370 licenciements** (le ¼ des salarié-es !) annoncés pour le PSE, les **fermetures de sites** (plus de la moitié) ET aussi l'accord de méthode signé par la CFDT et l'UNSA.

L'accord de méthode vise à encadrer et **raccourcir le délai du plan de licenciement**. Il contraint la **procédure de licenciement**, la « **confidentialise** » et établit les bases de **2 autres accords à négocier** : le PSE homologué (difficilement contestable) et un accord nommé « **corpus social** » par la direction (en fait un accord de réduction des acquis sociaux !).

Les salarié-es de Nextiraone ne sont pas responsables de la mauvaise gestion de l'entreprise et des choix de stratégie ! Il se battent pour sauver, le maximum d'emplois et contre un accord détruisant les acquis sociaux. Les dirigeants et actionnaires ne peuvent pas se contenter de liquider l'entreprise et les salariés au profit d'un groupe « Dimension Data » ! Un vrai projet industriel au service de tous les salariés et pas seulement de quelques-uns doit être mis en œuvre dans la transparence!

Suite et précisions dans « Nextiraone story » page 3

ASTEK - Droit syndical en danger !

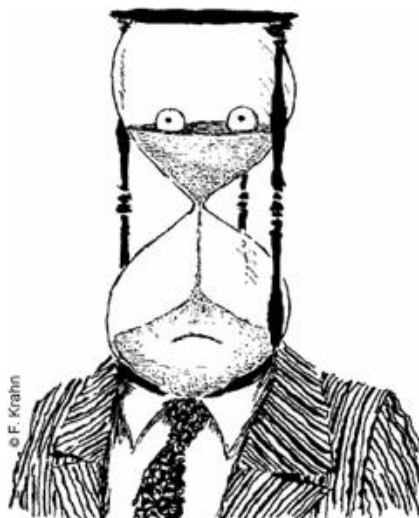
En 2013, une manifestation à Sophia avait rassemblé quelques 170 salarié-es devant le siège de ASTEK leur société, excédés par les abus de leur DG, Mr Platano. Les revendications portaient sur l'égalité de traitement, une augmentation générale, et la régularisation des participations de 2010 et 2011, (soit près de 260 000€...) Lors du rassemblement les salarié-es exaspéré-es avait fini par scander «Platano escroc! Platano escroc!» devant les caméras de France3. Non contente d'ignorer totalement les revendications des salariés, la direction avait d'abord essayé de licencier 2 représentants du personnel qui s'étaient mis en avant dans ce rassemblement... la direction s'était vite rétractée... mais pour revenir à la charge. Ainsi, les 2 représentants du personnel étaient cités à comparaître devant le tribunal correctionnel de Grasse, l'un pour le "délit d'injure publique", et l'autre pour "complicité" de ce même délit. Si le second a été relaxé, il n'en est pas de même du premier qui se trouve être le représentant du syndicat Solidaires Informatique à Astek. Le verdict prononcé le 15 avril 2014 est tout bonnement affligeant : 500 € d'amende et 1500 € de frais de justice pour le syndicaliste... et 1 € de dommage et intérêts au titre du préjudice moral à ce pauvre patron fustigé par ses salariés !

Le syndicat Solidaires Informatique est indigné de ce jugement totalement inique. Il a d'ores et déjà décidé de faire appel. Ces événements ne dissimuleront pas le silence de la direction d'Astek face aux revendications des manifestants. Pour la grande majorité des salariés d'Astek, la situation ne s'est pas améliorée. Pire, une vague de licenciements pour d'étranges fautes disciplinaires touchent de nombreux salariés sans activité ! Le Platano, lui, voit sa rémunération augmenter considérablement alors que les résultats de la société qu'il dirige se dégradent.

Non Mr Platano, le droit d'expression syndicale ne se bâillonne pas ! C'est votre autocratie qui est une injure !

Droit à la déconnexion ou french connection ?

8 cadres sur 10 connectés en dehors du travail... les smartphones et la messagerie électronique ont permis l'intensification du travail et l'explosion du temps « privé ». Les salarié-es du secteur informatique sont aux premières loges. Dans de nombreuses entreprises allemandes, l'action syndicale a conduit certains employeurs, à limiter ou couper les boîtes mails de certains de leurs salariés à la fin de leur journée de travail. En France, il n'y avait rien sinon, justement, la brèche énorme ouverte par le « **forfait jours sans référence horaire** » (FJSRH) permettant depuis les dits « 35h » de faire travailler des cadres autonomes sans limites de temps de présence jusqu'à 13h par jours. Dans le secteur informatique cette loi s'est



traduite par une intensification énorme du travail en l'échange de 6 jours de RTT. Le patronat (Syntec et Cinov) a signé, en avril 2014, avec la CFDT et la CGC un avenant à l'accord Syntec de 1999 sur les 35 heures portant sur le droit à la déconnexion. Cet avenant affirme un principe sans contrainte « une obligation de déconnexion des outils de communication à distance » pour garantir le respect des durées minimales de repos imposées.

C'est beau, c'est chouette...

mais en fait cet avenant est un nouvel épisode juridique du FJSRH pourri made in Syntec. En avril 2013, la Cour de cassation avait invalidé ce forfait, jugeant le contrôle de l'amplitude et de la charge de travail insuffisant et le droit à la déconnexion servirait en fait à « sécuriser » le FJSRH. « Notre objectif était de sécuriser juridiquement les forfaits jours dans nos métiers dominés par les relations numériques de travail », indique le représentant Syntec, M. Balensi. L'accord définit en fait précisément les catégories de salariés pouvant être concernées par le FJSRH et le droit à la déconnexion. Depuis 2008, les dispositions fixées au niveau de la branche sur le temps de travail ne peuvent plus s'imposer à un accord d'entreprise... **sauf en matière de santé au travail.** C'est donc sur elle que s'appuie l'accord Syntec du droit à la déconnexion du 1er avril pour **rendre obligatoires, une bonne partie de ces clauses.**

Le diable est dans les détails ! L'extension de cet avenant n'a pas encore été validée. Le combat syndical doit continuer contre cette durée du travail sans référence ou en 24-24 !

NB : La presse libérale anglo-saxonne se gaussant des 35 heures et de cet accord de déconnexion, et ne comprenant rien du forfait jours pour le droit français s'est vu rétorqué cette cynique mise au point du journal patronal « Les échos » : « *Chers anglais nous sommes loin, très loin d'une interdiction de travailler après 18h* ».

Sud Sofrecom signe l'accord salarial 2014 !

Sofrecom (filiale Orange en Conseil télécoms et SI de 400 personnes sous convention Syntec) a été contrainte d'admettre que les salarié-es ne devaient pas être pénalisés par la situation économique calamiteuse de sa gestion. L'accord salarial signé en avril 2014 prévoit que les salaires seront en moyenne augmentés quasiment comme en 2013 mais avec la nouveauté d'une part fixe pour tous sans exclusions (66 personnes n'avaient pas eu d'augmentation en 2013).

Que prévoit l'accord salarial ?

Pour les cadres, une enveloppe moyenne de **1,6 %** avec un **minimum de 400 € brut/an**. Pour les ETAM, **une augmentation collective uniforme de 400 € brut/an** et en plus 1,2 % de moyenne en mesure individuelle managériale. Soit environ une enveloppe de 2 %. La contrepartie du minimum d'augmentation uniforme serait une date d'effet des augmentations au 1^{er} avril et non au 1^{er} janvier comme les années précédentes. L'accord contient entre autre comme mesures spécifiques : La revalorisation des salaires inférieurs à 38 k€. (En 2013, cela correspond à une augmentation moyenne de 357 € brut/an). Pour réduire les écarts entre les femmes et les hommes, enveloppe de 30 000 €. Lorsque la mesure est attribuée, l'augmentation minimum à ce titre est de 2 % (en 2013, elle était de 35 000 €). Dix-neuf ont bénéficié en moyenne de 1 842 € bruts annuel)...etc Au volet social de l'accord, augmentation de la subvention au CE de 0,8 % à 0,9 % de la masse salariale. Soit 24 000 € supplémentaires à une subvention annuelle de 198 000 €.

Pourquoi la signature de Sud ?

L'avancée de la direction pour un montant uniforme répond à **une revendication constante et historique de SUD dans cette filiale**. La principale déception est de ne pas avoir réussi à faire bouger la direction sur la réduction réelle des écarts salariaux entre les femmes et les hommes.

C'est bien la mobilisation et l'implication des salarié-es, ayant massivement donné leur avis durant tout le cours des négociations, qui ont pesé pour obtenir cet accord !

10.34 %

C'est le score obtenu par la liste Solidaires informatique chez Blizzard, l'éditeur de jeu. Solidaires est tout juste « représentatif » et va pouvoir désigner un Délégué Syndical. Solidaires Informatique n'a pas obtenu de siège DP ou CE.



Nextiraone story

Après avoir cédé ces 13 filiales européennes à Dimension Data en début d'année et aussitôt l'argent encaissé, Philippe HEDDE lance un PSE de - 370 suppression de postes chez Nextiraone France.

Tous les services de l'entreprise sont concernés sauf le comité de direction. En effet pour que Nextiraone Experts, Nextiraone Italie, Nextiraone France et ses filiales (Clemessy télécom, Antilles Guyane, océan indien et Madagascar) intègrent Dimension Data en juin 2015 il faut faire « le ménage ». Seul Nextiraone France est concerné par cette restructuration.

La direction annonce la couleur d'entrée, elle veut aller vite c'est pour cela que le 10 avril 2014, un accord de méthode est signé par la CFDT et l'UNSA, réduisant les délais officiels de 4 mois à 2 mois !!!

La direction de Nextiraone France ne se contente pas seulement du PSE, elle veut aussi renégocier tous les accords d'entreprise. Et se lance ainsi dans une course effrénée pour baisser au maximum les acquis sociaux :

- Augmentation du temps de travail,
- Passage du forfait à 218 jours au lieu de 215 pour les cadres.
- Baisse de la part variable de 10% au lieu de 15.
- Modification de l'astreinte, rendue obligatoire, suppression de primes.

Une intersyndicale est proposée pour agir, la CFDT et l'UNSA ont refusé.

Le 15 mai 2014 un appel à la grève est lancé en commun avec la CGT sur la journée. Ce mouvement a été bien suivi.

En réponse à ce mouvement, la CFDT incite les salariés à faire une grève le 19 mai 2014 de 11h00 à 12h00 mais pour venir les écouter !!!

SOPRA – STERIA

Trouver le code ?

SOPRA a lancé une Offre Public d'Échange (OPE) sur STERIA en mai 2014. L'obtention de 67% des actions de STERIA en contrepartie d'actions SOPRA (1 pour 4) finaliserait l'opération. Le calendrier court jusqu'à la fin de l'été...

Côté pépètes !

Le chiffre d'affaires de SOPRA est plus faible que celui de STERIA, corrélé aux effectifs respectifs : 1,75 milliards € versus 1,35 milliards €.

STERIA c'est 20 000 salarié-es dans 16 pays (6 000 en France). SOPRA c'est 16 000 salarié-es (10 000 en France). La « palme » de la rentabilité reviendrait à SOPRA avec 71,2 millions € de résultat quand STERIA n'en a que 8,9 millions €.



L'avantage de SOPRA pour STERIA serait donc la rentabilité. La branche de STERIA ayant attisé la gourmandise de SOPRA serait l'activité international permettant de combler la faiblesse de SOPRA dans ce domaine, notamment en Angleterre. Sur le plan de l'économie des entreprises, cette fusion aurait le sens suivant pour les deux groupes : développement international, développement du Consulting, Solutions – BPO – BPS - Infrastructure Management.

Les objectifs seraient ambitieux : 4 milliards de chiffre d'affaires et 10% de marge opérationnelle !

Le patron du nouveau groupe ainsi constitué sera Pierre Pasquier, actuel Président de SOPRA et futur Président du Conseil d'Administration du nouvel ensemble. Opérationnellement celui qui prendra les rênes en devenant Directeur Général, c'est François ENAUD, actuel Gérant de STERIA.

Côté hubots !

Pour les salarié-es, cette belle « ambition » a un coût, déjà évalué mais sans qu'il soit dit comment, ni sur quels postes, à **62 Millions € d'économie par an !**

Les réponses sibyllines telles que l'optimisation des pratiques industrielles, les leviers sur les centres de services, la mutualisation des achats, l'optimisation des bâtiments ou locaux, l'optimisation de la sous-traitance, la mutualisation des ressources...font craindre que les salarié-es SOPRA-STERIA fassent les frais de ces économies d'échelle sur leurs emplois et leurs conditions de travail (mobilité, déménagements, suppression des postes en doublon...). S'agit-il de fusionner pour restructurer et redécouper ?

	SOPRA	STERIA	SOPRA + STERIA
Nb salarié-es	16 000	20 000	36 000
Conseil Intégration	46%	37%	39%
Maintenance applicative	29%	15%	21%
Solutions & BPS	25%	18%	23%
Gestion infrastructure	0%	30%	17%

Chiffres d'affaires 2013 par métier

Les métiers composeront-ils des entités juridiques distinctes à l'issue de ces opérations de rapprochement ? Quels impacts alors sur les salarié-es, leurs emplois, leurs contrats, les accords d'entreprise existants ?



DE TRES BELLES PERSPECTIVES POUR LES FINANCIERS, MAIS RIEN DE BIEN RASSURANT POUR LES SALARIE-ES !

A TOUTES LES QUESTIONS SOCIALES DES SYNDICATS, PAS DE REPOSE DES DIRECTIONS DE SOPRA ET DE STERIA.

LES SECTIONS SOLIDAIRES INFORMATIQUE DE CES 2 ENTREPRISES SE CHARGERONT DE LES OBTENIR !